



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2026-24

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20260630-DEL_2026_24-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures huit, en application de l'article L.122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin, à la salle Henri FORGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320).

Date de convocation : 15/06/2026

Début de réunion : 18h05

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Élus en exercice : 38 - Présents : 20 - Votants : 23

Etaient présents les délégués suivants :

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des 2 Morin						
CA Coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 18h23
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle		Pouvoir à M. SAGNES
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	Arrivé à 18h24
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme GUÉRIN TAQUET Laure		Excusés
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. IGNASIAK Victor		Excusés
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOURDIER Monique		Excusés
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. WETZEL Jean-Michel	X	
CA Pays de Meaux	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. BOGARD Jean-Louis	X	
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	M. EVRARD Fabrice	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SARAZIN Régis		Excusés
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. RODRIGUES Fernando		Excusés
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAUTHIER Laurent	X	
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAILLARD Julien	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARC Yannick		Pouvoir à M. GAILLARD
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GUILLARD Sébastien	X	Pouvoir à M. MARCILLY
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. REGNIER Philippe		Excusés
	Suppléants	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X	
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite		Excusés
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme LUQUOT Cécile	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GEORGE Olivier		X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. JOZON Michel	X	Arrivé à 18h29, Parti à 18h31
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BERNARD David		Excusés
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOULET Christine		X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE MEULENAERE Alexandre		Excusés
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MENNESSON Michel		Excusés
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Étienne	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GARCIA Juan	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIÉ Patrick	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. COSTELET Guillaume	X	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BASSAC Benoît	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. COUTENCEAU Nicolas	X	Arrivé à 18h27
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CADET Jean-Philippe		Pouvoir à M. DEGOIS
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X	
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOUSSY Jean-François	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LOMBARD Maurice	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAURY Jean-Marc		Excusés
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DENIS Max	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GODARD Élisabeth	X	
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCHAL Philippe	X	
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOROY Alain		X

Délibération n° 2026-24 : Vote de la fongibilité des crédits

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-28 et L.2121-29 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 ;

VU la délibération du Comité syndical n° 2023-20 du 29 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Comité syndical de déléguer au Président ou au Vice-Président délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

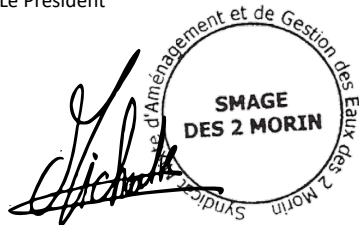
Considérant que Monsieur le Président informera le Comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

Article 1 – AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé ;

Article 2 – DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 30/06/2026
Affiché le 30/06/2026
Fait à La Ferté-Gaucher, le 30/06/2026
Le Président



Président SMAGE 2 Morin



Michael ROUSSEAU